Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260622-2026_057_077-DE

Commune de Baulon
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille-vingt-six, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit juin deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, Mme PIERSON Nelly, M. GAUTIER Baptiste, Mme FERREOL Martine, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme LAURENT Hélène, M. JACQUEMIN Yannick, Mme GILET Katia, M. HARDY Patrick, Mme PARAGE Rachel, Mme GEDEON Eszter, M. BERGER David

Absents ayant donné pouvoir : Mme FOUCAULT Anaïs à Mme GILET Katia, Mme ROCHER Maïlie à M. GAUTIER Baptiste, M. BLONDEL Pierre-Etienne à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme LEMETAYER Laura, M. DARIEL Jérôme, M. TOURNEUR François

Mme Katia GILET est désignée secrétaire de séance.

2026-057-07 - Subventions aux associations locales

M. CRAMBERT, Adjoint au Maire, présente la proposition concernant le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2026. Ces montants ont tenu compte du nombre de licenciés, de jeunes licenciés, de la santé financière de chaque association et de l'impact social de celles-ci sur la vie communale et auprès des jeunes.

ASSOCIATIONS	VERSEES EN 2025	PROPOSEES EN 2026
A.P.E (école des Lucioles)	2 414,00 €	**2 142,00 €**
A.P.E.L (école Sainte-Marie)	1 547,00 €	**1 598,00 €**
TOTAL ASSOCIATIONS PARENTS D'ELEVES	**3 961,00**	**3 740,00**
BADMINTON CLUB	750,00 €	750,00 €
F.C. BAULON LASSY	1 600,00 €	1 600,00 €
DJAZE	500,00 €	500,00 €
LES FEES MAINS	200,00 €	200,00 €
RUN IN VALLEE DU CANUT	200,00 €	100,00 €
SHAKTI YOGA	150,00 €	150,00 €
TT BAULON SAINT-THURIAL	900,00 €	900,00 €
UNC	10,00 €	50,00 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260622-2026_057_077-DE

GYM VOLONTAIRE	500,00 €	500,00 €
MANIMALO	400,00 €	- €
LA RUCHE	650,00 €	650,00 €
BAULON SENTIERS ET NATURE	600,00 €	600,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	- €	500,00 €
LES MARMITONS	**Pas de demande pour l'année 2025**	**Pas de demande pour l'année 2026**
LES BALADINS		1,00 €
LES PETANQUEURS BAULONNAIS	150,00 €	150,00 €
LES BABIES	400,00 €	400,00 €
LES JARDINS DE LA SERPINETTE	300,00 €	300,00 €
A.C.C.A		200,00 €
LES CLASSES BAULONNAISES	300,00 €	200,00 €
RETRO PASSION LES LANDES DU CANUT	200,00 €	200,00 €
RÊVE		400,00 €
CRIC	254,00 €	254,00 €
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	**8 064,00 €**	**8 605,00 €**
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES	**12 025,00 €**	**12 345,00 €**

Pour l'année 2026, concernant les associations de parents d'élèves de l'école publique « Les Lucioles » et de l'école privée « Sainte-Marie », il est proposé de verser 17,00 € par élève de chaque école comme en 2025.
Cela représente :

- APE « Les Lucioles » : 126 élèves x 17,00 € = 2 142,00€ ;
- APEL « Sainte-Marie » : 94 élèves x 17,00 € = 1 632,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- De décider d'attribuer les subventions telles que présentées ci-dessus, pour un montant total de 12 345 €. Ces crédits sont inscrits au compte 65748 du budget principal.

Publiée le : 26 juin 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 26 juin 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2026

Le Maire,
Christophe VERON